Fiche de poste d'Adjoint Technique - CRS 83 CHASSIEU

IDENTIFICATION DU POSTE		
Intitulé du poste	Adjoint technique – Agent de restauration	
Adresse du Site	CRS 83 CHASSIEU 10, route de Lyon 69680 CHASSIEU	
Horaires Cycle de travail	Régime Mixte : 1 / A résidence : Vacation 08H06 (Matin ou Après-midi). 2 / En déplacement : Vacation 07H48 (tableau de service adapté/ heures supplémentaires rémunérées). Régime mixte 8/6 (8 jours travaillés – 6 jours de repos) à l'étude.	
Congés + Repos (régime mixte)	25 Congés Annuels + 2 jours supplémentaires (sous conditions). 18 Congés RTT + 11 jours repos RTT. 15 Congés Fériés + 3 jours Repos Fériés Jours supplémentaires de repos en compensation des déplacements	

DESCRIPTION DU POSTE		
Missions principales du poste	Seconder les personnels cuisiniers ; Sortir les denrées pour la préparation des menus ; Participer à l'élaboration et la confection des repas ; Respecter les normes d'hygiène et de sécurité en vigueur ; Dresser les couverts, approvisionner une chaîne de distribution, servir en salle à manger ou lors de réceptions, effectuer la livraison des repas ; Nettoyer la vaisselle et les matériels de cuisine ; Entretenir les locaux (cuisine et salle à manger).	
Spécificité du poste	Déplacement sur tout le territoire français, en semaine et week-end. Permis B souhaité. Hébergement et repas pris en compte en déplacement.	

COMPÉTENCES REQUISES POUR LE POSTE	
Savoir-Être	 Faire preuve de rigueur et de méthode. Savoir s'adapter. Savoir accueillir.
Savoir-Faire	 Savoir appliquer la réglementation. Savoir s'organiser. Savoir travailler en équipe.
Rémunération	Salaire brut mensuel de base : 1707,21 € RIFSEEP Groupe 2 : 351 € brut mensuel. Indemnité de résidence : 25,12 € brut. Supplément familial : enfant de moins de 16 ans ou poursuivant leurs études au-delà de 16 ans : 1 enfant 2,29 € / 2 enfants 76,29 €
Rémunération accessoire	Heures supplémentaires : 11,26 € Brut (coefficient de majoration jusqu'à 200 % selon l'horaire et la journée). Indemnité de déplacement (IJAT) : 45,32 € Brut par jour (défiscalisé). Complément Indemnitaire Annuel (CIA) possible.

Evolution de carrière	Avancement au choix. Accès aux concours techniques ou administratifs de catégorie C ou B.
-----------------------	--